



L a u s a n n e

AU CONSEIL COMMUNAL
DE LAUSANNE
1000 LAUSANNE

Lausanne, le 27 août 2012
V. 4/234 – AG/SJ - uc

Fermeture de bureaux de vote

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

En 2011, aussi bien le dernier Bureau de la législature 2006-2011 que le premier de la législature 2011-2016 ont, dans le cadre de rencontres avec le syndic et le Secrétariat municipal, émis le vœu qu'une réduction importante du nombre de bureaux de vote soit envisagée par la Municipalité, dont c'est la compétence.

En 2004 déjà, deux ans après l'introduction du vote par correspondance généralisé, la Municipalité avait constaté que seuls 6% des votants restaient encore fidèles aux bureaux de vote. Elle avait alors décidé une réduction des bureaux de 25 à 14. Avaient à l'époque été fermés : Bellevaux, Chalet-à-Gobet, Coteau-Fleuri, Cité, Malley, Montblesson, Montheron, Montriond, Saint-Roch, Vernand, Villamont.

Aujourd'hui, une nouvelle analyse de la situation a été menée. Il en ressort que la fréquentation des bureaux de vote est faible, voire très faible pour certains. Ces trois dernières années, la fréquentation des quatorze bureaux cumulés a varié de 1,55 à 4,30%, avec une moyenne annuelle oscillant entre 2,26 et 2,44%. Cela représente, en moyenne toujours, environ quarante à cinquante votants par bureau ; toutefois, le record négatif de fréquentation d'un bureau s'établit à cinq votants en nonante minutes.

Il est intéressant de noter que pendant ce temps, la boîte aux lettres de la place de la Louve, accessible 24 heures sur 24 jusqu'à la clôture du scrutin le dimanche à 11h00, voit son utilisation augmenter de manière continue. Elle a reçu, sur le même laps de temps, entre 1,85 et 5,89% des votes, avec une hausse constante d'année en année : 2,98% en 2010, 3,67% en 2011 et 4,69% en 2012.

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6204
CH-1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03

La Municipalité a décidé de fermer huit bureaux : Boisy, Eglantine, Mon-Repos, Montoie, Ouchy, Pontaise, Prélaz et Sallaz-Vennes. Seront en revanche maintenus : Beaulieu, Chailly, Cour, Gare, Hôtel de Ville et Vers-chez-les-Blanc. Le choix s'est fait prioritairement sur la base des chiffres de fréquentation des bureaux, mais aussi en tenant compte de leur répartition géographique à travers le territoire communal et de la desserte en transports publics. L'hypothèse du maintien des seuls bureaux « centraux » (Gare et Hôtel de Ville) a été évoquée. La Municipalité l'a écartée, souhaitant préserver une offre hors du centre-ville.

Avec cette réduction, Lausanne reste en bonne place en matière d'offre de bureaux de vote. Dans les villes les plus proches par la taille, Bâle (167'000 habitants) compte encore trois bureaux et Berne (124'000 habitants) six. Dans le canton de Vaud, seules trois villes disposent encore de deux bureaux (Montreux, Nyon et Renens), toutes les autres, y compris Yverdon-les-Bains, n'en comptant plus qu'un.

Comme initiateur de la démarche et en sa qualité de Bureau électoral communal, le Bureau du Conseil communal a été informé et consulté. Il s'est à l'unanimité déclaré satisfait de la manière dont ses vœux avaient été pris en compte et favorable au projet présenté.

L'entrée en vigueur de ce changement a été fixée au 1^{er} janvier 2013, par souci de clarté pour les électeurs. Les deux scrutins de l'automne (23 septembre et 25 novembre 2012) se dérouleront donc encore avec quatorze bureaux. Une information sera fournie à chaque électeur dans son matériel de vote lors du premier scrutin avec six bureaux, celui du 3 mars 2013. De nombreux autres canaux d'information seront utilisés d'ici là et le moment venu : nouveau communiqué de presse, site internet, pilier public, affichage dans les bureaux de vote et annonce dans la presse.

Notons encore que la Municipalité a décidé de s'en tenir aux heures d'ouverture telles qu'harmonisées depuis 2004, à savoir 9h30 – 11h00. En effet, plus aucune plainte n'a été enregistrée depuis longtemps de personne s'étant trouvée devant une porte close, l'horaire figurant de plus lors de chaque scrutin sur la partie détachable de la carte de vote. Par ailleurs, la tendance générale dans le canton est à avancer l'heure de fermeture des bureaux de vote. Pour Lausanne, fermer au dernier moment autorisé par la loi, à 12h00, reviendrait à retarder d'une heure la communication de ses résultats, à finir probablement systématiquement en dernier et donc à s'exposer à nouveau à des critiques qui ont disparu depuis plusieurs années. Le Canton, en 2005, avait d'ailleurs apprécié et salué le passage à 11h00 de la plus grande commune.

En vous remerciant de prendre note de ce qui précède, nous vous prions de croire, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de notre parfaite considération.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Christian Zutter